

Frédéric LELANDAIS

Coume de Get

09800 SAINT-LARY

À l'attention
de madame la Préfète de l'Ariège,
de monsieur le Commissaire-enquêteur,
et des habitants de Saint-Lary

Objet : contribution à l'enquête publique concernant le projet de réouverture de la carrière de marbre à Saint-Lary (09800)

Madame, monsieur,

Voilà déjà bientôt quatre ans que j'habite à Saint-Lary. J'y ai fait l'acquisition d'une ancienne cabane de berger restaurée, dans la forêt, à 300 mètres sous le Pla de Get. Pour un temps de vie et un projet personnel, je suis venu chercher la paix et le silence absolu. Avant mon acquisition, en avril 2016, quelques mois avant la première enquête publique concernant le projet de carrière de marbre, je me suis présenté au maire de Saint-Lary pour lui faire part de mon projet de vie. Si j'ai bien eu son accord pour m'installer où je vis actuellement – ce dont je lui suis très reconnaissant, je n'ai pas été informé du projet de carrière et des risques encourus.

À proximité immédiate du Pla de Get, je serais particulièrement impacté par les nombreuses nuisances de ce projet, notamment :

- **bruit provenant du passage des camions sur la route forestière, des manœuvres des camions et engins de manutention, du déchargement et du concassage des stériles au Pla de Get ;**
- **risque de pollution de la nappe phréatique et contamination de la source qui m'alimente ;**
- **croisement des camions sur la route forestière** les quelques fois où je l'emprunte dans l'année ;
- **dégradation de l'environnement proche de mon lieu de vie ;**
- **perte totale de la valeur de mon bien immobilier** (près de 60 000 € avec les frais relatifs à l'achat). Qui voudrait encore acheter avec autant de risques et nuisances ? Quel dédommagement ?

Néanmoins, c'est pourtant bien au-delà de mes seuls intérêts personnels que je dis *NON* à ce projet de carrière de marbre. Des impacts environnementaux aux nuisances pour les habitants, des bénéfices négligeables pour la vallée à l'incohérence globale, les arguments sont nombreux.

C'est pourquoi, je refuse de cautionner

- les ***NON-dits*** ;
- le ***NON-respect*** des bonnes pratiques et de la démocratie ;
- le ***NON-sens***.

Mais je dis

***OUI* à un projet respectueux** de l'environnement et de ses habitants.

NON-dits

Il y a dans ce projet des activités à forts impacts environnementaux qui n'ont pas fait l'objet d'une étude d'impact, quand d'autres sont complètement occultées.

Exemples :

- **Passage régulier de poids-lourds (jusqu'à 32 tonnes) sur 18 km de pistes en forêt domaniale**, dont certaines portions empruntées par les randonneurs. Quels impacts sur la faune, la flore, la fréquentation touristique ? Quels risques pour les usagers ? **Aucune étude d'impact.**
- **Un générateur électrique jusqu'à douze heures par jour, six jours par semaine, cinq mois par an...** Même si l'industriel nous assure de l'« *achat de matériel récent équipé de moteurs mieux insonorisés* » (p. 35 du Résumé non technique), **les nuisances sonores liées à la production d'électricité n'apparaissent pas dans l'étude d'impact** (p. 111 / Étude d'impact / partie G du dossier).
- **Transport, stockage et concassage des stériles (déchets d'exploitation) en pleine forêt, au Pla de Get.** Quel bruit ? Quelle intensité ? Dans quel périmètre ? Pendant combien de temps ? Quels risques ? Quels impacts sur la faune ? **Aucune étude d'impact.**

Lors de la réunion publique du 24 janvier 2020, l'industriel présentait son projet comme une activité « *artisanale* » aux « *techniques douces* »...

Sous d'apparentes bonnes intentions et dans le cadre de la démarche « *Éviter / Réduire / Compenser* », **tout dans le projet est minimisé, depuis l'activité elle-même jusqu'aux nombreuses nuisances générées.**

Exemples :

- L'industriel nous assure une réduction de 50 % du volume des stériles produits par rapport au premier projet (pourcentage de perte de 50 % dans le premier projet contre 25 % dans le nouveau projet). Sans aucune explication qui permette de comprendre cette importante réduction, ce ne peut être qu'une hypothèse.
- Le projet nous présente le Pla de Get comme « *une plateforme déjà utilisée par l'ONF [...]. S'agissant d'une emprise déjà anthropisée, elle constitue un emplacement idéal pour le dépôt des stériles [...] évitant ainsi toute dégradation du milieu naturel en place.* » (p. 5 du Résumé non technique). Si dans le passé l'ONF a certainement utilisé temporairement cette plateforme pour l'entrepôt de grumes, il ne s'agit nullement d'une utilisation habituelle. Habitant près de l'endroit en question depuis près de quatre ans, je peux affirmer ne jamais avoir observé l'utilisation de cette plateforme par l'ONF. On y croise régulièrement de grands animaux et j'ai même eu la chance d'observer une fois une mère lynx et son petit...
- Poussières générées par la haveuse / rouilleuse : « *L'extraction du gisement à la haveuse / rouilleuse constitue la phase d'exploitation générant le plus de fines et donc par conséquent de poussières en période de vent ou lors de la circulation puisqu'il s'agit d'une opération s'effectuant à sec. Cependant, la granulométrie assez importante de ces résidus de sciage limite l'effet* » (p. 144 / Étude d'impact / partie G du dossier).

Lors de l'exploitation sans autorisation administrative par le même industriel en 2014, des témoignages mentionnent clairement des nuages et retombées de poussière dans un large périmètre.

- Dans le Résumé non technique (p. 18), il est fait mention d'« *habitations secondaires ou occasionnelles [...] au nord de la marbrière [...]* ». Pourquoi faire une distinction entre résidence principale et secondaire puisque la seconde peut à tout moment devenir principale ? Les nuisances seraient-elles moins importantes pour une résidence secondaire ?

- Une mesure de sécurisation ne peut que laisser perplexe :

« *Lors de la première année d'exploitation (et en cas de force majeure), le transfert des blocs par Saint-Lary sera sécurisé par le positionnement d'une vigie munie d'un talkie-walkie en sortie de bourg qui temporisera le passage de tout véhicule durant la montée / descente du camion, et ce afin d'éviter toute manœuvre de croisement .* » (p. 9 du Résumé non technique)

Qu'est-ce qui définira le « *cas de force majeure* » ? Un gros orage comme on en voit souvent en été ? Et qu'en sera-t-il des riverains entre Saint-Lary et Les Loubères, ou des voitures arrivant d'Autrech qui ne pourront pas être informés de l'opération de sécurisation ? Cette mesure est-elle bien réaliste ? Est-t-il acceptable que la route soit ainsi monopolisée ? Quel temps d'attente serait nécessaire pour que le camion descende depuis la carrière ?

En réalité, malgré toutes les précautions annoncées, les impacts et nuisances sont à la hauteur des méthodes d'exploitation d'aujourd'hui, sans commune mesure avec celles d'autrefois.

Si vous avez des doutes, allez visiter les carrières en activité. Celle d'Aubert n'est pas loin...

NON-respect

Non-respect des bonnes pratiques

En 2014 à Saint-Lary, sur le site de l'ancienne carrière, au moins 400 m³ de marbre ont été extraits **sans autorisation administrative et commercialisés** par l'industriel, actuel porteur du projet qui encore aujourd'hui affirme avoir obtenu l'autorisation d'exploitation... (audience au Tribunal de Castres le 2 juin 2020). Sans compter l'absence totale de précaution avec **le rejet des eaux de sciage directement dans le ruisseau en aval**.

Sur d'autres sites d'exploitation en Ariège, les exemples de non-respect des engagements initiaux concernant l'environnement ne manquent malheureusement pas.

Dans ce contexte, comment pourrait-on faire confiance aux promesses annoncées et aux respect des volumes d'exploitation envisagés ? Trente ans, c'est long... Qui contrôlera vraiment régulièrement ? Qui contrôlera vraiment la situation en cas de rachat par une multinationale ?

Non-respect des principes démocratiques

Non seulement **les habitants de la vallée n'ont jamais été consultés avant la première enquête publique de 2016** mais depuis, à Saint-Lary, ce n'est que minimisation et jeux d'influences pour faire accepter ce projet. Ainsi, certains sont aujourd'hui favorables au projet sans jamais avoir réellement pris connaissance du dossier.

Dépassant la seule question de la carrière, une puérile et stérile division s'est installée entre les habitants et certains éprouvent de la crainte, voire de la peur de s'exprimer.

Un tel climat n'est absolument pas propice à la prise d'une décision de cette importance et il est inacceptable que l'avenir de la vallée repose sur de telles puérités et de tels jeux d'influences.

Avant toute prise de décision concernant ce projet de carrière, il serait primordial d'arriver à un véritable dialogue qui permette l'émergence d'un projet fédérateur bénéfique tant pour la vallée que pour les habitants.

NON-sens

Au cœur d'une vallée riche d'un patrimoine naturel encore relativement préservé, dans un village qui s'affiche fièrement « village oxygène » ce projet révèle une certaine incohérence.

L'intérêt général n'est pas pris en considération. En contrepartie des nombreux impacts environnementaux et des nuisances, les bénéfiques pour la vallée et ses habitants sont dérisoires :

- un emploi d'ouvrier polyvalent ;
- **une ou deux journées d'animation** autour du marbre une fois par an ;
- **quelques aides** aux associations promises par l'industriel.

Non seulement les **retombées économiques sont indéniablement illusoires** (ce n'est pas moi qui le dit, voyez l'avis du CNPN...), mais **l'industrie du marbre coûte cher aux collectivités** : dégradation des petites routes inadaptées à un tel trafic, aménagement de coûteuses infrastructures (par exemple à Aubert, commune de Moulis : aménagement d'un rond-point et construction d'un pont pour une somme totale d'environ un million d'euros)...

Certains affirment que « *cela apporterait de la vie dans la commune* »...

Encore faudrait-il s'entendre sur la définition de la vie... Quoi qu'il en soit, aucune commune porteuse de tels projets n'a vu sa démographie augmenter.

D'autres présentent l'exploitation du marbre comme une activité économique promouvant les activités artistiques comme la sculpture... Mais les besoins pour les sculpteurs sont dérisoires en regard des volumes extraits ! À Aubert encore, ce sont des blocs énormes considérés comme des déchets car ne convenant pas aux exigences de « *la vocation ornementale* » (3 m x 1,5 m x 1,5 m), rejetés par centaines de tonnes dans les remblais...

D'autres encore affirment que l'exploitation du marbre est une activité traditionnelle des Pyrénées. Bien loin de l'importance de l'exploitation d'ardoise, il s'agit plutôt d'une activité anecdotique du passé. Sous couvert de la tradition, des horreurs sont encore aujourd'hui perpétrées de par le monde. Quand bien même l'exploitation du marbre serait une tradition, est-il vraiment pertinent de la faire perdurer coûte que coûte ?

Puisque ce marbre si extraordinaire serait, selon certains, le moyen le plus sûr pour faire revivre le village, comment est-il possible qu'à l'occasion de l'extraction de 2014, aucun projet, artistique ou autre, qui aurait pu contribuer à forger une image forte du village, n'ait vu le jour ? Aujourd'hui, il ne reste à Saint-Lary que quelques échantillons commerciaux. Toute l'apparence d'un pillage en règle sans retour aucun...

Face aux enjeux planétaires auxquels l'humanité est confrontée, il est inacceptable que nulle part dans le projet n'apparaisse d'étude d'impact à l'échelle globale. Au-delà des impacts locaux, déjà conséquents, si l'on ajoute toutes les étapes jusqu'à la destination finale du marbre, quel est le montant de l'addition ? Quel impact carbone ?

Enfin, il serait lâche de ne pas se poser la question essentielle : Que cautionnons-nous en acceptant de tels projets ?

OUI à un développement respectueux

Il est des exemples où des projets non seulement respectueux de l'environnement et de ses habitants mais également porteurs de potentiels économiques se développent dans des contextes apparemment peu favorables. Conjuguer économie, écologie et dignité n'est pas impossible.

Véritable sanctuaire naturel, la vallée de la Haute Bellongue possède des atouts remarquables, aujourd'hui précieux, demain certainement très recherchés : nature préservée, beauté, silence. Des lieux uniques qui jalonnent le parcours vers le Pic de la Calabasse : sentiers de randonnée féeriques, rares et remarquables forêts de houx, magnifiques estives parsemées de granges (*Les Prés de Paris*)... Subsistent également quelques élevages qui, avec un réel soutien (cession de terrains), pourraient peut-être se multiplier.

Une petite extraction de marbre pourrait être envisagée pour des besoins locaux ou exceptionnels (sculpture, monuments historiques...).

Par exemple, dans l'esprit du « *village oxygène* » pourrait se développer l'idée d'une « *Vallée ressourcement* ». Si les structures d'accueil, activités artisanales et commerces sont actuellement peu développés, ils existent néanmoins (gîtes, hôtel-restaurant, épicerie, quelques artisans...). Ainsi, à partir de cette base, pourraient se développer diverses activités en lien avec la nature, le bien-être, le ressourcement, la création et l'artisanat, par exemples :

- des services liés à des activités nature (location d'ânes pour la randonnée, de VTT...);
- des hébergements nature (cabanes, tipis...);
- des activités autour du bien-être et du développement personnel;
- des activités artisanales et artistiques;
- une journée autour de la transhumance;
- un week-end autour du marbre et de la sculpture;
- une programmation musicale en période estivale;
- la création d'un écomusée (autour de *La Guerre des Demoiselles* par exemple ou un « *Musée de l'ours* » qui pourrait être très attractif);

...

Il ne s'agirait alors pas d'**un seul** mais **plusieurs** emplois. Sans compter la dynamique créée qui pourrait attirer des travailleurs à distance (par internet).

En partenariat avec les quelques commerçants et artisans, une communication pourrait être envisagée afin de promouvoir la vallée (brochure à diffuser dans les offices de tourisme, liens sur des sites internet liés au tourisme, à la randonnée...).

Seule la mobilisation des compétences complémentaires de tous les habitants pourrait permettre que se concrétisent de tels projets. Dans un esprit de démocratie participative et dans un respect réciproque. Certes un défi, mais un défi porteur de bonheur et de paix.

D'autres futurs sont possibles.

Quel que soit le projet, cela nécessite réflexion, concertation, dialogue. Il est essentiel que chacune et chacun d'entre nous prenne conscience de sa part de responsabilité vis à vis des générations futures. À chacun de nous appartient la responsabilité de ses choix.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire, vous remercie pour votre attention et vous prie d'agréer, madame la Préfète, monsieur le Commissaire-enquêteur, habitants de la commune, mes respectueuses salutations.

Saint-Lary, le 21 février 2020

Frédéric Lelandais